

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2021-86

Date de la convocation : 01/12/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 20

Membres votants : 20

Le huit décembre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean-Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Excusés : Mme LAMPSON - GUEILLOT Nadège, M. VALET Bruno

Absents : Mrs. DANNEAUX Dominique, GODART Olivier

Personnel communautaire : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, Karine GOLEBIEWSKI Secrétaire de direction.

Secrétariat : Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANIMATION LEADER 2022

Vu la délibération n°DC2014/75 du 29/09/2014 décidant de candidater au programme européen LEADER sur l'ensemble de son territoire ;

Vu la délibération n°DC2015/82 du 20/10/2015 validant le programme de développement LEADER 2014/2020 ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du Conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau pour notamment la validation et l'autorisation de demande de subventions pour des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;

Considérant que le dossier de l'Argonne Ardennaise a été retenu au titre de LEADER 2014/2020 ;

Considérant que l'animation du programme LEADER est éligible aux fonds européens ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'ingénierie LEADER au titre de l'année 2022 tel que figurant ci-après :

.../...

Budget prévisionnel 2022 « Animation et fonctionnement »		
Dépenses	Frais de rémunération (<i>chargé de mission + gestionnaire</i>)	57 134,59 €
	Frais de formation	3 000,00 €
	Frais de déplacement	2 875,80 €
	Frais de structure	1 900,00 €
	Equipement et matériel	500,00 €
	Frais d'information et de promotion	3 900,00 €
	Sous-Total	69 310,39 €
Recettes	Autofinancement	13 862,08 €
	LEADER	55 448,31 €
	Sous-Total	69 310,39 €

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoît SINGLIT

